

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025**

DEL-2025-211

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 09/10/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mme PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BARRY, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD M, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, FONTAINE,
GAUDIN, MEYNET-CORDONNIER, RATSIMBA.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. GILET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON R.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, DEAGE, HAVEL, MARTIN-COCHER, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mmes CECCON, MAYORAZ,
MM. BOUCHET, FROSSARD, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE,
MM. AEBISCHER, GILLET, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER, PARIS, WENDLING,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BACHELLARD, BARTHALAIS, BLOUIN, BONTEMPS,
BOUVARD C, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN,
CHASSAGNE, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DEPLANTE, DERONZIER, DUNAND, EVERAERE,
FOURNET, GENOUD, GEORGES, GILBERT, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HENON,
JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MORAND
JC, PELLARIN, PENHOUËT, PEROU, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PERY, ROSSINELLI, RUBIN,
SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, STEYER, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, DARDE, DUVERGER, JAILLET, QUESNEL, RUBIN,
MM. CANILLOS, CHALLEAT, CHAVANNE, COSTAN, DUPERTHUY, GRANGE, RACAT, SOULAS, VIVIAN
: du SYANE.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Membres en exercice :	106
Présents :	42
Membres habilités à prendre part au vote :	88
Votants :	34
Représentés par mandat :	4

Objet : COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » - TRANSFERT DE LA COMPETENCE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Depuis sa réforme statutaire de 2017, le SYANE est ouvert à l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), c'est-à-dire les Communautés d'Agglomération et les Communautés de Communes.

En cas d'adhésion d'une intercommunalité, celle-ci peut transférer une ou plusieurs compétences qu'elle détiendrait, comme par exemple l'éclairage public des zones d'activités économiques. Elle bénéficie alors des participations financières aux travaux prévues et décidées par le Comité syndical.

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence « Eclairage Public » peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- Option A, qui concerne l'investissement,
- Option B, qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Par délibération en date du 24 mai 2022, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) a décidé d'adhérer au SYANE, afin de nouer un partenariat fort et pérenne autour des actions de transition énergétique.

Le SYANE a délibéré de manière concordante lors du Comité syndical du 7 juillet 2022, pour une adhésion à compter du 1^{er} octobre 2022.

Par délibération en date du 23 février 2023, le SYANE a délibéré pour approuver l'adhésion de la CCPC au service mutualisé de Conseil Energie, pour une durée de 4 ans.

Lors de sa séance du 22 avril 2025, le Conseil Communautaire de la CCPC a décidé de transférer au SYANE la compétence Eclairage Public, selon l'option B (investissement et exploitation/maintenance).

Vu les statuts du SYANE, et notamment ses articles 1 et 3.4,

Considérant la décision de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de transférer la compétence Eclairage Public au SYANE, selon l'option B,

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence Eclairage selon l'option B (investissement et exploitation / maintenance) pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, à compter du 1^{er} novembre 2025 :

Code INSEE	Nom de la collectivité	Date de la délibération de la collectivité	Option	Date de mise en œuvre
247400112	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	22/04/2025	B	01/11/2025

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE